

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/07/2024 - 11064 - 2021 B 02181 - 905 277 240 - A DEUX MAINS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A DEUX MAINS	5 RUE PDT COTY
SIRET 9 0 5 2 7 7 2 4 0 0 0 0 1 6	73200 ALBERTVILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	23 193	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

D Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
Nom	
NIF	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SIE FIDUCIAIRE GRESIVAUDAN 371 AV DE LA GARE 38530 PONTCHARRA Tél: 04.76.97.31.23			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 19/12/2023
			Lieu: ALBERTVILLE
			Qualité et nom du signataire: PRÉSIDENT - MUZARD PHILIPPE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)			
Legid Quadra			

Designation de l'entreprise SASU A DEUX MAINSNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 5 RUE PDT COTY73200 ALBERTVILLENuméro SIRET * 9 0 5 2 7 7 2 4 0 0 0 0 1 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 1

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 2 3</u>	<u>3 0 0 9 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
			480		480
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
			40 772		20 387
	Charges constatées d'avance *	092	094		
			339		339
Total II		096	098		
			41 591		20 387
Total général (I+II)		110	112		
			41 591		20 387
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	1 402	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		19 714	11 402
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		21 617	11 902
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 224	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	18 750	8 485
			13 871		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		19 974	8 485
Total général (I + II + III)		180		41 591	20 387
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

P. H.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A DEUX MAINS

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue { biens services * }	215		214	
		217		218	47 220 34 160
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	47 220 34 160
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	23 199 20 746
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	554	244	757
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	71
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	24 027 20 746
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	23 193 13 414
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	3 479 2 012
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	19 714 11 402
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	19 714 314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 479
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		251	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		989	
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)			127	
Zones de restructuration de la défense (44 septies)				138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)				991	
Créance due au report en arrière du déficit				346	
Zone de développement prioritaire (44 septidécies)				992	
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)				992	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	23 193 354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	23 193 372

Désignation de l'entreprise : SASU A DEUX MAINS

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

p. 21.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU A DEUX MAINS

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

P. 8/1.

30/09/2023

[illegible]

12

5

Désignation de l'entreprise : SASU A DEUX MAINS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

128.

SASU A DEUX MAINS

5 RUE PDT COTY

73200 ALBERTVILLE

DOSSIER DE GESTION

CIE FIDUCIAIRE GRESIVAUDAN
371 AV DE LA GARE

38530 PONTCHARRA
04.76.97.31.23

Pdt

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	30/09/2023 12	bilan	30/09/2022 11	bilan	Euros	%
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISE						
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	480	1.15			480	
Disponibilités	40 772	98.03	20 387	100.00	20 385	99.99
ACTIF CIRCULANT	41 252	99.18	20 387	100.00	20 865	102.35
Comptes de régularisation	339	0.82			339	
TOTAL DE L'ACTIF	41 591	100.00	20 387	100.00	21 204	104.01

PASSIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	30/09/2023 12	bilan	30/09/2022 11	bilan	Euros	%
Capital et réserves	1 902	4.57	500	2.45	1 402	280.44
Résultat (Bénéfice ou perte)	19 714	47.40	11 402	55.93	8 312	72.90
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	21 617	51.97	11 902	58.38	9 714	81.62
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupe et associés	13 871	33.35	6 473	31.75	7 398	114.30
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	1 224	2.94			1 224	
Autres dettes	4 879	11.73	2 012	9.87	2 867	142.50
DETTES	19 974	48.03	8 485	41.62	11 490	135.42
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	41 591	100.00	20 387	100.00	21 204	104.01

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

[illegible]

7th

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N 30/09/2023 12	% bilan	Exercice N-1 30/09/2022 11	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAL ET RESERVES	1 902.22	4.57	500.00	2.45	1 402.22	280.44
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	500.00	1.20	500.00	2.45		
10680000 AUTRES RESERVES	1 402.22	3.37			1 402.22	
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	19 714.46	47.40	11 402.22	55.93	8 312.24	72.90
CAPITAUX PROPRES	21 616.68	51.97	11 902.22	58.38	9 714.46	81.62
GROUPES ET ASSOCIES	13 870.82	33.35	6 472.52	31.75	7 398.30	114.30
45500000 C/CT MR MUAZRD PHILIPPE	13 870.82	33.35	6 472.52	31.75	7 398.30	114.30
FURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	1 224.20	2.94			1 224.20	
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	474.20	1.14			474.20	
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	750.00	1.80			750.00	
AUTRES DETTES	4 879.00	11.73	2 012.00	9.87	2 867.00	142.50
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	3 479.00	8.36	2 012.00	9.87	1 467.00	72.91
46860000 DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	1 400.00	3.37			1 400.00	
DETtes	19 974.02	48.03	8 484.52	41.62	11 489.50	135.42
TOTAL DU PASSIF	41 590.70	100.00	20 386.74	100.00	21 203.96	104.01

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	% CA	30/09/2022	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	47 220	100.00	34 160	100.00	9 955	26.71
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	47 220	100.00	34 160	100.00	9 955	26.71
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	47 220	100.00	34 160	100.00	9 955	26.71
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	47 220	100.00	34 160	100.00	9 955	26.71
Marge brute globale	47 220	100.00	34 160	100.00	9 955	26.71
- Autres achats + charges externes	23 199	49.13	20 746	60.73	567	2.50
Valeur ajoutée	24 021	50.87	13 414	39.27	9 388	64.15
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	757	1.60			757	
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel	71	0.15			71	
Excédent brut d'exploitation	23 193	49.12	13 414	39.27	8 560	58.49
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	23 193	49.12	13 414	39.27	8 560	58.49
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Résultat courant	23 193	49.12	13 414	39.27	8 560	58.49
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	3 479	7.37	2 012	5.89	1 284	58.50
- Participation des salariés						
Résultat NET	19 714	41.75	11 402	33.38	7 276	58.49

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

P. 01

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2023 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2022 11	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	47 220.00	100.00	34 160.00	100.00	9 954.55	26.71
PRODUCTION VENDUE	47 220.00	100.00	34 160.00	100.00	9 954.55	26.71
70600000 PRESTATION DE SERVICES	47 220.00	100.00	34 160.00	100.00	9 954.55	26.71
PRODUCTION DE L'EXERCICE	47 220.00	100.00	34 160.00	100.00	9 954.55	26.71
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	47 220.00	100.00	34 160.00	100.00	9 954.55	26.71
MARGE BRUTE GLOBALE	47 220.00	100.00	34 160.00	100.00	9 954.55	26.71
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	23 198.57	49.13	20 745.78	60.73	566.81	2.50
60611000 ELECTRICITE	97.00	0.21			97.00	
60612000 EAU	40.00	0.08			40.00	
60630000 FOURNI ENTRE/ PETIT EQUIP	202.19	0.43	209.86	0.61	-26.75	-11.68
60640000 FOURNIT ADMINISTRATIVES	460.64	0.98	606.78	1.78	-201.30	-30.41
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	8 400.00	17.79	7 700.00	22.54		
61400000 CHARGES LOCATIVES	430.00	0.91	814.50	2.38	-458.55	-51.61
61550000 FRAIS DE BLANCHISSERIE	2 852.00	6.04			2 852.00	
61560000 MAINTENANCE	82.94	0.18	2 570.06	7.52	-2 720.76	-97.04
61610000 MULTIRISQUES	264.14	0.56			264.14	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	413.35	0.88	233.10	0.68	159.06	62.55
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	2 230.00	4.72	1 620.00	4.74	462.73	26.18
62262000 HONO. DIVERS	1 500.00	3.18	1 600.00	4.68	-245.45	-14.06
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	306.14	0.65	294.46	0.86	-15.09	-4.70
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	56.00	0.12	288.00	0.84	-258.18	-82.18
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE			74.30	0.22	-81.05	NS
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 049.03	2.22	473.36	1.39	532.64	103.15
62530000 IND.KILOMETRES	3 484.16	7.38	3 430.61	10.04	-258.32	-6.90
62570000 FRAIS MISSIONS / RECEPTIONS	453.60	0.96	195.70	0.57	240.11	112.47
62600000 FRAIS POSTAUX	97.36	0.21	136.06	0.40	-51.07	-34.41
62610000 TELEPHONE	237.61	0.50	397.99	1.17	-196.56	-45.27
62612000 INTERNET	297.13	0.63			297.13	
62700000 SERVICES BANCAIRES	245.28	0.52	101.00	0.30	135.10	122.61
VALEUR AJOUTEE	24 021.43	50.87	13 414.22	39.27	9 387.74	64.15
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	757.00	1.60			757.00	
63511000 C.F.E	554.00	1.17			554.00	
63512000 TAXE FONCIERE	203.00	0.43			203.00	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	70.97	0.15			70.97	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	70.97	0.15			70.97	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	23 193.46	49.12	13 414.22	39.27	8 559.77	58.49
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 193.46	49.12	13 414.22	39.27	8 559.77	58.49
RESULTAT COURANT	23 193.46	49.12	13 414.22	39.27	8 559.77	58.49
IMPOT SUR LES BENEFICES	3 479.00	7.37	2 012.00	5.89	1 284.09	58.50
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	3 479.00	7.37	2 012.00	5.89	1 284.09	58.50

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

P.01

Procès-Verbal de décision ordinaire

Société A DEUX MAINS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de **500** euros

Siège social : **5 rue de Président Coty 73200 Albertville**

RCS CHAMBERY 905 277 240

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 14.05.2024

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 14.05.2024 à 10 heures.

L'associé unique de la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique susnommée au capital de **500** euros, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le Président Mr Philippe MUZARD, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du Président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 30.09.2023
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2023 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. La réserve légale sera de 50€ incorporé dans les capitaux propres de la société. Le total du bilan s'élève à 41590€, chiffre d'affaires HT 47220€ ainsi que le résultat net est 19714€
6. Quitus à la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

– ses rapports;

P 49

- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé unique n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

L'associé unique est ensuite donnée lecture des rapports de la Présidente.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 30.09.2023 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître résultat net de 19714€.

L'associé unique donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 30.09.2023

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- au compte d'A DEUX MAINS

L'associé unique prend acte que une dividende de 10000€ sera distribué à l'associé unique pour l'exercice 2023 .

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

Philippe MUZARD
Ostéopathe D.O.
SASU A DEUX MAINS
N° ADELI 730002698
5, rue Pdt Coty - 73200 ALBERTVILLE
Tél. 04 79 31 27 69 - Port. 06 09 75 84 36
SIRET 905 277 240 00016 - R.C. Chambéry
TVA non applicable - Article 213 du CGI
Président
Le 24/05/2024